

**Fiche de données de sécurité**  
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 17.12.2025

Numéro de version 1

Révision: 17.12.2025

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/  
l'entreprise****1.1 Identificateur de produit****Nom du produit Peinture de marquage 2K VERKEHRSWEIß KOMP A****Code du produit 5600****1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations  
déconseillées**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Producteur/Fabricant:**

Remmers AG

Ruessenstrasse 8

6340 Baar

Tel.: +41 (0) 55 253 00 80

E-Mail: info@remmers-ag.ch

**Service chargé des renseignements :** ehs@remmers.de**1.4 Numéro d'appel d'urgence:**

Tox Info Suisse

Numéro d'urgence 24h/24: 145 (de l'étranger : +41 44 251 51 51)

Cas non-urgents: +41 44 251 66 66

info@toxinfo.ch

24h-Transport Emergency Contact Phone Number:

innerhalb Deutschlands: 0800 181 7059

within USA and Canada: 1-800-424-9300

outside USA and Canada: 001-703-527-3887

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

**2.2 Éléments d'étiquetage****Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

**Pictogrammes de danger**

GHS02 GHS07

**Mention d'avertissement Danger****Mentions de danger**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

**Conseils de prudence**

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

(suite page 2)

# Fiche de données de sécurité

## selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 17.12.2025

Numéro de version 1

Révision: 17.12.2025

### Nom du produit **Peinture de marquage 2K VERKEHRSWEIß KOMP A**

(suite de la page 1)

- P233 Maintenir le récipient hermétiquement fermé.  
 P370+P378 En cas d'incendie: Utiliser de la mousse résistant à l'alcool pour l'extinction.  
 P370+P378 En cas d'incendie: Utiliser de la poudre d'extinction pour l'extinction.  
 P370+P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec pour l'extinction.  
 P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

#### 2.3 Autres dangers

##### Résultats des évaluations PBT et vPvB

**PBT:** Non applicable.

**vPvB:** Non applicable.

**Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien** Non applicable.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

##### Description :

Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

Composants contribuant aux dangers [% w/w]:		
CAS: 78-93-3 EINECS: 201-159-0	butanone Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336, EUH066	≥5-<10%
CAS: 110-19-0 EINECS: 203-745-1	acétate d'isobutyle Flam. Liq. 2, H225; STOT SE 3, H336, EUH066	≥5-<10%
CAS: 64-17-5 EINECS: 200-578-6	éthanol Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319	≥5-<10%
CAS: 13463-67-7 EINECS: 236-675-5	dioxyde de titane substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	≥0,5-≤1%

**Indications complémentaires :** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

**après inhalation :** En cas de malaise, recourir à un traitement médical.

**après contact avec la peau :** En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin

**après contact avec les yeux :**

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

**après ingestion :** Demander immédiatement conseil à un médecin

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

##### Moyens d'extinction:

CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les incendies importants avec une mousse résistant à l'alcool.

Poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau.

##### Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :

Eau.

Jet d'eau à grand débit.

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et s'étalent au sol. Possibilité d'une inflammation à grande distance.

#### 5.3 Conseils aux pompiers

**Équipement spécial de sécurité :** Aucune mesure particulière n'est requise.

##### Autres indications

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives

(suite page 3)

# Fiche de données de sécurité

## selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 17.12.2025

Numéro de version 1

Révision: 17.12.2025

### Nom du produit **Peinture de marquage 2K VERKEHRSWEIß KOMP A**

(suite de la page 2)

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

##### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

##### **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**

Ne pas envoyer dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines

##### **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.

##### **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, voir le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, voir le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, voir le chapitre 13

#### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

##### **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation

##### **Préventions des incendies et des explosions:**

Tenir à l'abri de sources d'ignition - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre l'accumulation de charges électrostatiques.

##### **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

##### **Stockage :**

**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Stocker à un endroit frais.

##### **Autres indications sur les conditions de stockage :**

Tenir les emballages hermétiquement fermés

Stocker au frais et au sec dans des fûts métalliques bien fermés.

##### **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) non pertinent**

#### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

##### **8.1 Paramètres de contrôle**

<b>Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :</b>	
<b>CAS: 78-93-3 butanone</b>	
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 590 mg/m <sup>3</sup> , 200 ppm Valeur à long terme: 590 mg/m <sup>3</sup> , 200 ppm H B SSc;
<b>CAS: 110-19-0 acétate d'isobutyle</b>	
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 720 mg/m <sup>3</sup> , 150 ppm Valeur à long terme: 240 mg/m <sup>3</sup> , 50 ppm SSc;
<b>CAS: 64-17-5 éthanol</b>	
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 1920 mg/m <sup>3</sup> , 1000 ppm Valeur à long terme: 960 mg/m <sup>3</sup> , 500 ppm C1a R1a SSc;
<b>CAS: 13463-67-7 dioxyde de titane</b>	
VME (Suisse)	Valeur à long terme: 3 a mg/m <sup>3</sup> SSc;
<b>Composants présentant des valeurs limites biologiques:</b>	
<b>CAS: 78-93-3 butanone</b>	
BAT (Suisse)	2 mg/l Substrat d'examen: Urine Moment du prélèvement: d bzw. 16h, fin de l'exposition, de la période de travail Paramètre biologique: 2-Butanon (MEK)

(suite page 4)

# Fiche de données de sécurité

## selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 17.12.2025

Numéro de version 1

Révision: 17.12.2025

### Nom du produit **Peinture de marquage 2K VERKEHRSWEIß KOMP A**

(suite de la page 3)

#### Indications complémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

##### Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :

Sans autre indication, voir point 7.

##### Équipement de protection individuel :

##### Mesures générales de protection et d'hygiène :

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau

Les informations suivantes sur les équipements de protection individuelle (EPI) doivent être considérées comme des suggestions. Le choix de l'EPI nécessaire doit être évalué par l'employeur en fonction des activités à exécuter et des conditions locales. S'il est établi, au cours de l'évaluation des risques sur place, qu'il n'existe aucun danger pour le collaborateur, il est possible de renoncer au port de l'EPI ou d'adapter l'EPI à utiliser en conséquence.

**Protection respiratoire :** filtre A (brun) avec EN 405

##### Protection des mains :

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

##### Matériau des gants

Caoutchouc nitrile

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

##### Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

**Protection des yeux :** Lunettes de protection hermétiques selon EN 166.

**Protection du corps :** vêtement de travail fermé

##### Limitation et contrôle de l'exposition environnementale

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou dans les eaux de surface et souterraines. Pour les informations sur le contrôle de l'exposition environnementale, voir la section 6.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Indications générales.

<b>État physique</b>	Liquide
<b>Couleur :</b>	jaune
<b>Odeur :</b>	
<b>Seuil olfactif:</b>	Non déterminé.
<b>Point de fusion :</b>	-99 °C
<b>Point d'ébullition :</b>	78 °C
<b>Inflammabilité (solide, gazeux) :</b>	Facilement inflammable.
<b>Limites d'explosivité :</b>	
<b>inférieure :</b>	1 Vol %
<b>supérieure :</b>	15 Vol %
<b>Point d'éclair :</b>	-4 °C
<b>Température d'inflammation :</b>	404 °C
<b>Température de décomposition :</b>	Non déterminé.
<b>valeur du pH:</b>	Le mélange n'est pas soluble (dans l'eau).
<b>Viscosité :</b>	
<b>cinématique à 20 °C:</b>	<700 mm <sup>2</sup> /s
<b>dynamique :</b>	Non déterminé.
<b>Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :</b>	non ou peu miscible
<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau) :</b>	Non déterminé.

(suite page 5)

**Fiche de données de sécurité**

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 17.12.2025

Numéro de version 1

Révision: 17.12.2025

**Nom du produit Peinture de marquage 2K VERKEHRSWEIß KOMP A**

(suite de la page 4)

<b>Pression de vapeur :</b>	Non déterminé.
<b>Densité et/ou densité relative</b>	
<b>Densité à 20 °C:</b>	1,55 g/cm <sup>3</sup>
<b>Densité relative.</b>	Non déterminé.
<b>Densité de vapeur:</b>	Non déterminé.
<b>9.2 Autres informations</b>	
<b>Aspect:</b>	
<b>Forme :</b>	liquide
<b>Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.</b>	
<b>Danger d'explosion :</b>	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
<b>Test de séparation des solvants :</b>	< 3 %
<b>solvants organiques</b>	24,7 %
<b>VOC CH:</b>	24,70 %
<b>Teneur en substances solides :</b>	0,0 %
<b>Modification d'état</b>	
<b>Vitesse d'évaporation.</b>	Non déterminé.
<b>Informations concernant les classes de danger physique</b>	
<b>Substances et mélanges explosibles</b>	néant
<b>Gaz inflammables</b>	néant
<b>Aérosols</b>	néant
<b>Gaz comburants</b>	néant
<b>Gaz sous pression</b>	néant
<b>Liquides inflammables</b>	Liquide et vapeurs très inflammables.
<b>Matières solides inflammables</b>	néant
<b>Substances et mélanges autoréactifs</b>	néant
<b>Liquides pyrophoriques</b>	néant
<b>Matières solides pyrophoriques</b>	néant
<b>Matières et mélanges auto-échauffants</b>	néant
<b>Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau</b>	néant
<b>Liquides comburants</b>	néant
<b>Matières solides comburantes</b>	néant
<b>Peroxydes organiques</b>	néant
<b>Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux</b>	néant
<b>Explosibles désensibilisés</b>	néant

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.**10.2 Stabilité chimique****Décomposition thermique / conditions à éviter :** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.**10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue**10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.**10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.**10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë :**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 6)

# Fiche de données de sécurité

## selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 17.12.2025

Numéro de version 1

Révision: 17.12.2025

### Nom du produit **Peinture de marquage 2K VERKEHRSWEIß KOMP A**

(suite de la page 5)

<b>Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :</b>		
<b>CAS: 78-93-3 butanone</b>		
Oral	LD50	3.300 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	5.000 mg/kg (rabbit)
<b>CAS: 110-19-0 acétate d'isobutyle</b>		
Oral	LD50	4.763 mg/kg (rabbit)
<b>CAS: 64-17-5 éthanol</b>		
Oral	LD50	7.060 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h	20.000 mg/l (rat)

**de la peau :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**des yeux :** Provoque une sévère irritation des yeux.

**Sensibilisation :**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Mutagénicité sur les cellules germinales:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour la reproduction:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**11.2 Informations sur les autres dangers**

<b>3 Propriétés perturbant le système endocrinien</b>
Aucun des composants n'est compris.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

<b>Toxicité aquatique :</b>
<b>CAS: 78-93-3 butanone</b>
EC50/48h   308 mg/l (rat)

**12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**

**PBT:** Non applicable.

**vPvB:** Non applicable.

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

**12.7 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**Autres indications écologiques :**

**Indications générales :** Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Recommandation:

Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Les codes de l'utilisation courante de déchet indiqués sont une recommandation en raison de ce produit. A cause de l'utilisation spéciale et des données d'élimination chez l'applicateur, dans le cas échéant, d'autres codes de déchet peuvent être assignés.

(suite page 7)

# Fiche de données de sécurité

selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 17.12.2025

Numéro de version 1

Révision: 17.12.2025

## Nom du produit **Peinture de marquage 2K VERKEHRSWEIß KOMP A**




(suite de la page 6)

**Emballages non nettoyés :****Recommandation :**

Elimination conformément aux prescriptions légales.

L'emballage peut être réutilisé ou recyclé après nettoyage.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

<b>14.1 Numéro ONU</b>	UN1263
<b>DOT, ADR, IMDG, IATA</b>	
<b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	
<b>DOT</b>	Paint
<b>ADR</b>	1263 PEINTURES
<b>IMDG, IATA</b>	PAINT
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	
<b>DOT</b>	
	
<b>Class</b>	3 Liquides inflammables.
<b>ADR</b>	
	
<b>Classe</b>	3 (F1) Liquides inflammables.
<b>Étiquette</b>	3
<b>IMDG, IATA</b>	
	
<b>Class</b>	3 Liquides inflammables.
<b>Label</b>	3
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	II
<b>DOT, ADR, IMDG, IATA</b>	
<b>14.5 Dangers pour l'environnement:</b>	Non applicable.
<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Attention: Liquides inflammables.
<b>Indice Kemler :</b>	33
<b>No EMS :</b>	F-E,S-E
<b>Stowage Category</b>	B
<b>14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC</b>	Non applicable.
<b>Indications complémentaires rlatit au transport :</b>	
<b>DOT</b>	
<b>Quantity limitations</b>	On cargo aircraft only: 60 L
<b>ADR</b>	
<b>Quantités limitées (LQ)</b>	5L
<b>Quantités exceptées (EQ)</b>	Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml

(suite page 8)

# Fiche de données de sécurité

## selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 17.12.2025

Numéro de version 1

Révision: 17.12.2025

### Nom du produit **Peinture de marquage 2K VERKEHRSWEIß KOMP A**

(suite de la page 7)

<b>Catégorie de transport</b> <b>Code de restriction en tunnels</b> <b>Remarques :</b>	Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml 2 D/E N'est pas soumis aux prescriptions de l'ADR lorsqu'il est transporté dans son emballage/carton d'origine conformément au chapitre 3.4 (transport en quantités limitées).
<b>IMDG</b> <b>Limited quantities (LQ)</b> <b>Excepted quantities (EQ)</b>  <b>Remarques :</b>	5L Code: E2 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml N'est pas soumis aux prescriptions de l'IMDG lorsqu'il est transporté dans son emballage/carton d'origine conformément au chapitre 3.4 (transport en quantités limitées).
<b>"Règlement type" de l'ONU:</b>	UN 1263 PEINTURES, 3, II

#### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

##### **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

- Ordonnance sur la protection contre les substances et les préparations dangereuses (813.11)
  - Ordonnance sur la réduction des risques liés à l'utilisation de substances, de préparations et d'objets particulièrement dangereux (814.81)
  - Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2)
  - Ordonnance sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils OCOV (814.018)
  - Ordonnance sur la protection de l'air (814.318.142.1)
  - Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (814.012)
  - Ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets (814.610.1)
  - Ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles (832.30)
  - Valeurs limites d'exposition aux postes de travail: valeurs VME/VLE (remarques), risques physiques, contraintes physiques
- 822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes ne sont pas applicables.  
 822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.

##### **Directive 2012/18/UE**

**Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.

**Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES**

**Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas** 5.000 t

**Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut** 50.000 t

##### **RÈGLEMENT (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (POP)**

Aucun des composants n'est compris.

**RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3

##### **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

##### **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

##### **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

##### **Prescriptions nationales :**

**VOCV (CH)** 24,70 %

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

(suite page 9)

# Fiche de données de sécurité

## selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 17.12.2025

Numéro de version 1

Révision: 17.12.2025

### Nom du produit **Peinture de marquage 2K VERKEHRSWEIß KOMP A**

(suite de la page 8)

#### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Veuillez considérer les "fiches techniques" relatives aux spécifications de livraison.

#### Phrases importantes

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

#### Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Méthode de calcul

D'après les données d'essais

Liquides inflammables	D'après les données d'essais
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

**Service établissant la fiche technique :** Département Sécurité des produits / EHS

#### Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

#### \* Données modifiées par rapport à la version précédente

Ce document remplace toutes les versions précédentes. Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité correspondent à l'état actuel de nos connaissances et sont conformes à la législation nationale et européenne. Les conditions de travail de l'utilisateur échappent toutefois à notre connaissance et à notre contrôle. Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres fins que celles mentionnées dans la section 1 sans autorisation écrite. L'utilisateur est responsable du respect de toutes les dispositions légales nécessaires. Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité décrivent les exigences de sécurité de notre produit et ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit. Nous déclinons toute responsabilité en cas d'erreur dans la version imprimée.